

Janvier 2021

Les dernières nouvelles de La Genète

n° 40

BONNE ANNEE 2021

Sommaire :

Page 3 :	Editorial
Page 4 à 6 :	Conseils municipaux
Page 7 à 9 :	Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
Page 10 :	L'association « Bises Arts »
Page 11 à 13 :	Nos pompiers
Page 14 à 16 :	Vie locale
Page 17 :	Etat civil
Page 18 :	Communication du CSN (Centre du Service National)
Page 19 :	Communication du SIVOM
Page 20 :	Liens utiles

Les Dernières Nouvelles de La Genète
Mairie

71290 LA GENETE

Directeur de la publication : Bernard COMTET

Rédaction : Chantal SIMONNET

Les Dernières nouvelles de La Genète est distribué gratuitement aux familles habitant LA GENETE. Les personnes domiciliées dans une autre commune et désirant recevoir ce journal doivent s'adresser à la mairie de LA GENETE (Permanences le lundi de 13h15 à 17h15 et le jeudi de 9h à midi).

Ce petit journal est consultable numériquement sur le site www.lagenete.fr

Editorial

L'année 2020 aura été marquée par la pandémie qui nous a tous perturbé dans notre vie de famille, la vie associative, la relation aux autres et aussi au niveau du fonctionnement de notre commune.

Les traditionnels vœux qui se faisaient jusqu'alors en Janvier n'auront donc pas lieu cette année pour raison sanitaire.

La commune a cependant réussi à mettre en œuvre son projet majeur, à savoir la rénovation de la cuisine de la Tour Jérusalem, avec certes du retard, le planning initial prévoyant la fin des travaux à fin Avril. Ils se sont terminés finalement au cours du 4^{ème} trimestre avec le passage de la commission de sécurité courant Novembre. La commission a validé l'ensemble des travaux de la cuisine sans remarque particulière et a également évalué l'ensemble de l'établissement (salle, mezzanine, grenier, local chaufferie, systèmes d'alarme) par rapport aux normes sécuritaires actuelles qui régissent cet ERP (Etablissement Recevant du Public) qui relève de la 4^{ème} catégorie au lieu de la 5^{ème} catégorie auparavant. Elle a émis un avis favorable, mais avec des remarques qu'il nous faudra prendre en compte pour pouvoir répondre à ces normes sécuritaires (rajout extincteur, défibrillateur, portes coupe-feu, local chaufferie...etc.). Il nous faudra donc hiérarchiser et planifier les actions et ce dès 2021.

Au vu des conditions sanitaires actuelles et des incertitudes qui en découlent, l'année 2021 sera une année « prudente et sage » en termes de réalisations : pas de gros projets majeurs mais des actions visant à poursuivre au quotidien la maintenance de nos bâtiments communaux, de notre réseau d'assainissement, de notre voirie au sens large (fossés, traversées de routes), poursuivre également l'attention « aux personnes vulnérables », poursuivre le travail d'amélioration de la communication , être prêt aussi à répondre aux sollicitations de la Communauté de Communes Terres de Bresse pour participer à la mise en place du futur PLUI de notre commune (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

J'espère pour vous tous une meilleure année que celle que nous venons de vivre.

Prenez soin de vous et de vos proches, la responsabilité individuelle de chacun contribuant très souvent la réussite collective de tous et ce dans quelque domaine que ce soit (santé, relation aux autres, vie associative...etc.) .

Bernard COMTET
Maire de LA GENETE

Conseil municipal du 09 septembre 2020.

Le Conseil municipal de La Genête s'est réuni ce mercredi 09 septembre 2020, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Est absent : Raymond BACONNET (pouvoir donné à Bernard COMTET) .

Convention COVAGE.

COVAGE est une entreprise qui installe la fibre optique sur LA GENETE. Elle utilise le domaine public pour passer des câbles, ce qui donne lieu à une convention, renouvelée tous les cinq ans, pour un montant de 575€ HT par an.

A l'unanimité, le Conseil municipal présent accepte cette convention pour l'utilisation du domaine public.

Commission de contrôle des listes électorales.

En raison du renouvellement des Conseils Municipaux, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée. Cette commission est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, en l'occurrence Mme Sandie GONNOT, qui accepte cette fonction, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département et d'un délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire.

Créance irrécouvrable OPAC.

À la suite du décès d'un résident du hameau des TEMPLIERS, un certificat d'irrécouvrabilité a été établi par une société de recouvrement pour l'OPAC pour un montant de 90,08€, dans la rubrique pertes et profits de l'OPAC (admission en non-valeur).

A l'unanimité, le Conseil municipal présent accepte cette admission en non- valeur.

Subventions.

Une demande de subvention du Comité de Fleurissement de LA GENETE a été rédigée, accompagnée d'une lettre expliquant les projets de l'association. Elle prévoit l'achat de diverses fournitures (terreau, pots, décorations de Noël...) ainsi qu'une « vente de tripes à emporter » pour le mois de novembre.

A l'unanimité, le Conseil municipal présent accorde une subvention de 300€ au Comité de Fleurissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal présent reconduit la mise en attente de la demande de participation aux aides financières, accordées par le FSL (Fonds de Solidarité Logement) et attend des précisions de cet organisme.

Loyer local commercial.

Une délibération antérieure du Conseil municipal de LA GENETE, avait octroyé gracieusement les trois premiers mois du local commercial, épicerie bar restaurant, à Mr Stéphane THAON (inscrit au bail). Le Bar Brocante Epicerie ayant éprouvées des difficultés financières suite à la crise sanitaire, Le Conseil Municipal décide de procéder à une remise gracieuse des loyers de Mai, Juin et Juillet 2020.

Informations diverses.

- Le recensement effectué en février 2020 donne 563 habitants pour la commune de LA GENETE.

- Coupes de bois :

Réception par l'ONF (Office National des Forêts) d'une proposition de coupes pour l'hiver 2020/2021. Il propose un report pour 2022/2023/2024. Attente modèle délibération.

Réunions :

- Vendredi 18 septembre 2020, 14h30, à LA TRUCHERE : réunion du Syndicat des Eaux de BASSE SEILLE .

- Vendredi 18 septembre 2020, 11h00, à SIMANDRE : inauguration du Centre de Santé.

- Lundi 28 septembre 2020, 18h00, à LAIVES : Assemblée Générale des communes forestières de SAONE ET LOIRE.

- Lundi 16 novembre 2020, 09h00-12h00 à BANTANGES, 14h00-16h30 à PIERRE DE BRESSE : réunion de sensibilisation sur le moustique tigre et l'ambrosie.

- Les Finances Publiques relance les collectivités locales sur des solutions de paiement en ligne, pour encaissement des gîtes ou diverses locations etc... Une délibération sera à prendre prochainement pour l'offre des Finances Publiques via une convention PAYFIP.

- Déchets verts : Des personnes de LA CHAPELLE THECLE ont été contactées pour la récupération des déchets verts, afin d'alimenter une ferme de méthanisation. Cette étude ne sera pas poursuivie, entraînant de nombreuses contraintes pour la commune. Des devis sont demandés à diverses sociétés de broyage des végétaux.

- Réception de devis pour le nettoyage de certaines portions de câbles électriques, noyées dans les arbres, au-dessus des terrains communaux. L'entreprise CORDIER propose un devis de 700€ TTC pour 260 m de routes communales, le long de la route de La BOUCHATIERE.
- Devis attendu pour l'entreprise SANVERT sur la réalisation d'un chenil de récupération pour chiens errants, en bout de la caserne des Pompiers.
- Les travaux de la cuisine de la Tour JERUSALEM seront bientôt terminés. Un rafraichissement de la grande salle est à l'étude. A noter que la Tour JERUSALEM est devenue un ERP (Etablissement Recevant du Public) de 4^{ème} catégorie. Les consignes de sécurité seront mises à jour et passage obligatoire de la commission de sécurité.
- Le point « cyber » afin que chaque citoyen puisse bénéficier des services informatiques, est mis en œuvre au BAR Epicerie de LA GENETE. Un flyer sera distribué pour les modalités et horaires .

Conseil municipal du 08 octobre 2020.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni au complet, ce jeudi 08 octobre 2020, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Achat camion des pompiers.

L'actuel camion du CPI LA GENETE est en panne. Sa réparation s'avère onéreuse, nécessitant des commandes de pièces aux Etats-Unis. Afin de maintenir une bonne gestion du matériel du CPI LA GENETE, afin de pérenniser son avenir au niveau départemental, il a été proposé l'achat d'un camion d'occasion, année 1997, 30000 km, à 6000€ HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération actant l'achat de ce camion.

Procédure de reprise des concessions au cimetière.

La procédure de reprise des concessions par la commune, pour son cimetière de LA GENETE, va être mise en place. Des affichettes seront déposées sur les tombes concernées, avec publication d'un arrêté municipal et courrier envoyé aux familles. Cette procédure dure 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la mise en application de la procédure de reprise des tombes des concessions abandonnées

Affouages.

Par courrier adressé à la mairie, l'ONF (Office National des Forêts) recommande à la commune de LA GENETE, au vu de la densité du taillis sous futaie, de reporter les coupes forestières à 2021 et plus.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le report des affouages à partir de 2021.

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

Cette convention définit avec les Finances Publiques le paiement au travers d'un portail informatique, « PAYFIP », le paiement par carte bancaire des recettes publiques de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'adhésion à cette convention de paiement en ligne.

Informations diverses.

- Colis de Noel : suite à la crise sanitaire, le repas des cheveux blancs pour les personnes de 70 ans et plus, a été annulé. Le colis de Noel sera proposé à tous ; un sondage sera effectué mi-octobre afin de connaître le nombre exact de colis à remettre.

- Le broyage des déchets verts sera organisé dès que l'élagage sous les fils de basse tension des lignes téléphoniques aura été réalisé. Des devis sont en cours pour la réalisation du broyage complet de ces déchets verts.

- Par suite de l'interdiction de l'emploi de produits phytosanitaires, il a été décidé un premier « enherbement » de chemins piétonniers, au hameau des Croisés, dès cet automne.

- Les travaux de la cuisine de la Tour JERUSALEM se terminent. Une commission de sécurité viendra examiner les locaux en deuxième quinzaine de novembre. Les plans d'évacuation seront remis à jour auparavant.

- Installation des compteurs LINKY par ENEDIS dès décembre 2020.

- Le poteau incendie sur la RD975 a été changé.

Conseil municipal du 07 décembre 2020.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, ce lundi 07 décembre 2020, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Est absente : Audrey MULLER (pouvoir donné à Bernard COMTET) .

Vente d'une parcelle de terrain LES TEMPLIERS.

Une dernière parcelle viabilisée, au lotissement des TEMPLIERS, restait en vente. Une offre d'achat a été faite au prix de 17000€ TTC. Juxtant ce terrain, la commune cédera gratuitement une parcelle de 86m² où reposait une microstation inactive depuis l'installation de l'assainissement collectif. Le compteur électrique affecté à cette installation sera ôté par ENEDIS.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération actant l'achat d'une parcelle LES TEMPLIERS.

Indemnité du percepteur.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis 2020 l'état prend en charge les indemnités de conseil versées au Receveur Municipal. Subsiste l'indemnité de confection de budget. Le Conseil Municipal décide de versée pour l'année 2020, l'indemnité maximum de confection de budget au comptable en poste, soit la somme de 41,39 € Brut.

Loyers Epicerie/bar

Le BBE LA GENETE a fermé ses activités restaurant et bar, depuis début novembre, et à priori, jusqu'au 20 janvier 2021 minimum. A titre de soutien, la commune de LA GENETE annulera les avis de paiement élaborés par le Trésor Public, pour les mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération actant l'annulation de 3 loyers de l'Epicerie/bar, pour le second confinement dû à la COVID-19.

Convention OPAC

La gestion de 7 logements communaux, à la Résidence des TEMPLIERS , est confiée par convention, depuis 1993, à l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction). Cette convention doit être renouvelée. D'autre part, il est demandé à l'OPAC d'intervenir plus rapidement lorsqu'une personne âgée déclare un incident dans son logement.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de continuer à confier la gestion des 7 logements à l'OPAC.

Divers :

. Par courrier adressé à la mairie, le Recteur de l'Académie de DIJON demande à la commune de LA GENETE de se positionner sur les rythmes scolaires , pour les 3 années à venir. Actuellement, le RPI BRIENNE-LA GENETE-JOUVENCON pratique la semaine de 4 jours. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la pratique de la semaine de 4 jours pour les 3 années scolaires 2021,2022,2023.

. Un courriel de la Communauté de communes TERRES DE BRESSE demande des renseignements concernant les actions sociales de la commune : existence d'un CCAS, d'un référent santé, d'un registre des personnes vulnérables et distribution des colis de Noel aux personnes âgées. Ces colis seront portés le 19/12/2020 par les personnels CCAS.

. Affouages : 6 affouagistes ont été convoqués afin de définir l'exploitation d'une parcelle non terminée. Des devis sont demandés pour l'exploitation de futures parcelles d'affouages, au vu des recommandations de l'ONF.

. Tour JERUSALEM : La Commission de Sécurité, après son passage le 19/11/2020, a émis un avis favorable pour son exploitation en tant qu'établissement recevant du public, mais avec de nouvelles exigences (ERP 4^{ème} catégorie). La cuisine nouvellement rénovée est conforme. Dans les 5 ans prochains, la mise en conformité de la salle nécessitera l'achat d'un défibrillateur, la pose de portes coupe-feu , la mise aux normes des toilettes etc... Une hiérarchisation des travaux sera étudiée. Pour 2021, le devis concernant la peinture de la salle par Mr Gael FELIX a été accepté.

. En raison de la crise sanitaire, les Vœux du Maire 2021 sont annulés.

. Des fleurs seront portées à Mme BERTHILLIER, pour ses 101 ans, le 10/12/2020.

. Aire de stockage des déchets végétaux : La société HOME JARDIN de BANTANGES a effectué le broyage de déchets végétaux à la suite de l'élagage sous des lignes électriques et sur l'aire de stockage communale. Une réflexion est entamée sur la poursuite ou non de l'ouverture au public de cette zone de stockage des déchets verts. Les communes voisines n'offrent pas ce service. Les citoyens doivent se rendre en déchetterie, et pour rappel, les communes paient une contribution au SIVOM.

Facture à payer pour l'achat de chocolats de Noël. Afin de garnir les colis récompensant les employés communaux, le CAS a privilégié le Restaurant Scolaire pour sa commande de chocolats. La Cantine scolaire a réglé la facture à l'artisan.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de rembourser la somme à la Cantine Scolaire. A traiter entre les 2 parties.

. Le Comité de Fleurissement va acheter 3 bacs à fleurs, vendus par la commune d'OUROUX SUR SAONE, pour la somme de 60€.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de payer la somme par mandat administratif et traitera ensuite avec le Comité de Fleurissement.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA POURSUITE DE L'ÉTUDE

En fin d'année 2017, la collectivité a pris la décision d'élaborer un document d'urbanisme à l'échelle du territoire intercommunal avec pour ambition de redynamiser le territoire à travers une réflexion globale autour des thématiques de l'aménagement du territoire (l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les équipements, etc.)

Après une année 2020 marquée par les élections municipales et l'élection des représentants communautaires, la Communauté de communes Terres de Bresse a engagé la reprise de l'étude du PLUi à la rentrée 2020.

MON TERRITOIRE DANS 15 ANS

L'objectif de l'étude est de **penser l'avenir des territoires à l'horizon 2035**.

Pour cela, il s'agit d'offrir un outil permettant à la collectivité d'atteindre ses objectifs en matière de croissance démographique, d'attractivité économique, de développement urbain et tout en offrant un cadre de vie préservé aux habitants.

Cet outil PLUi est composé de **plusieurs documents** à la portée différente et complémentaire:

-**Le rapport de présentation**: il rappelle la situation du territoire et ses grands enjeux à travers le diagnostic et il justifie les choix règlementaires en matière d'urbanisme;

-**Le PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable): il exprime les objectifs et le projet politique de la collectivité à long terme.

Les **documents règlementaires** qui **encadrent** les projets: ce sont les documents opérationnels qui permettent de savoir ce qui est autorisé ou non sur ma parcelle.

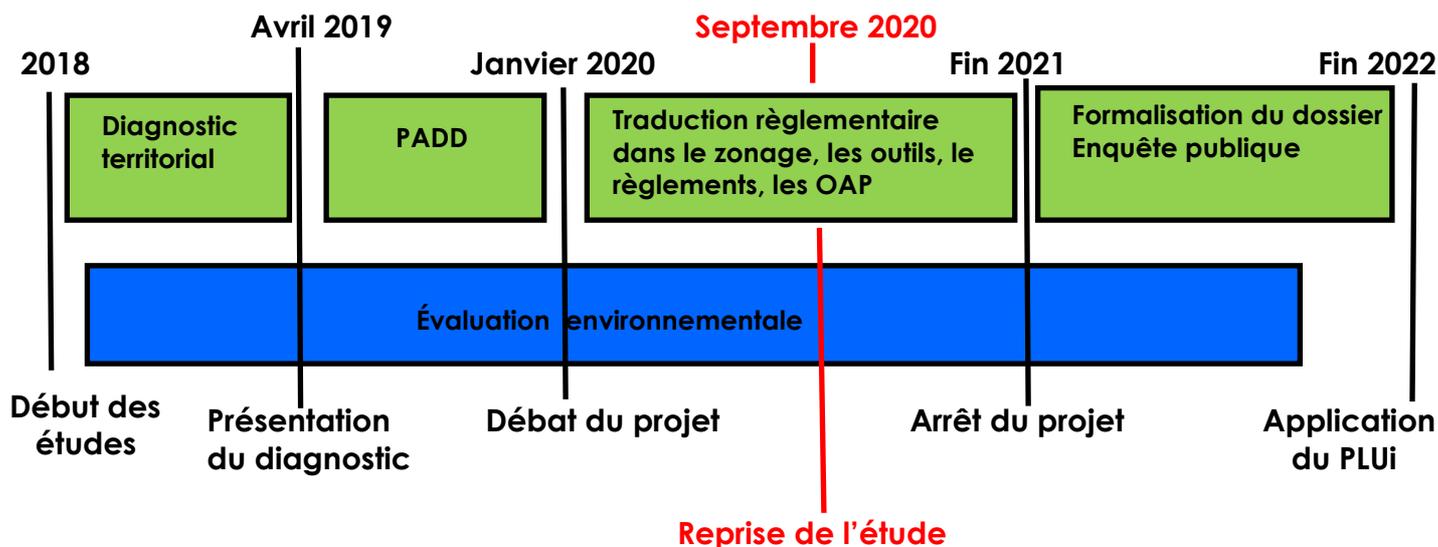
-**Les OAP** (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui encadrent l'aménagement sur certains secteurs stratégiques du territoire;

-**Le règlement graphique** ou plan de zonage qui définit les différents types de zones (habitat, équipements, activités...).

-**Le règlement écrit** qui définit les dispositions règlementaires pour chaque zone;

-**Les annexes**.

OU EN EST LA DÉMARCHE DU PLUi ?



Après une année d'étude qui a permis d'établir un diagnostic partagé du territoire et de faire émerger des grands enjeux pour le développement, la collectivité s'est attachée à écrire son **projet politique**, qui a été débattu en Conseil communautaire en janvier 2020.

Afin de vérifier que les orientations de ce projet puissent bien être retranscrites dans les documents règlementaires du PLUi, une première ébauche de plan de zonage a été dessinée. Ce premier travail a permis de mettre en lumière les atouts et les faiblesses de cette première ébauche de zonage.

Suite à cela et après plusieurs mois de suspension de l'étude en raison de la crise sanitaire et de la tenue des élections municipales, l'écriture des pièces règlementaires reprendra en janvier 2021.

L'année 2021 sera donc consacrée à la traduction du projet politique (PADD) dans le plan de zonage, le règlement écrit et autres outils du PLUi.

Ce travail fastidieux nécessite un certain temps de pédagogie et une réflexion partagée avec l'ensemble des acteurs afin que les règles proposées et qui s'appliqueront à l'ensemble du territoire, soient suffisamment claires pour être comprises par tous et reflètent dans le même temps les spécificités propres des communes.

Les documents ne seront définitifs qu'une fois le projet présenté à la population et aux Personnes Publiques Associées (Chambres consulaires, État, région, département...), puis présenté pour validation aux élus communautaires.

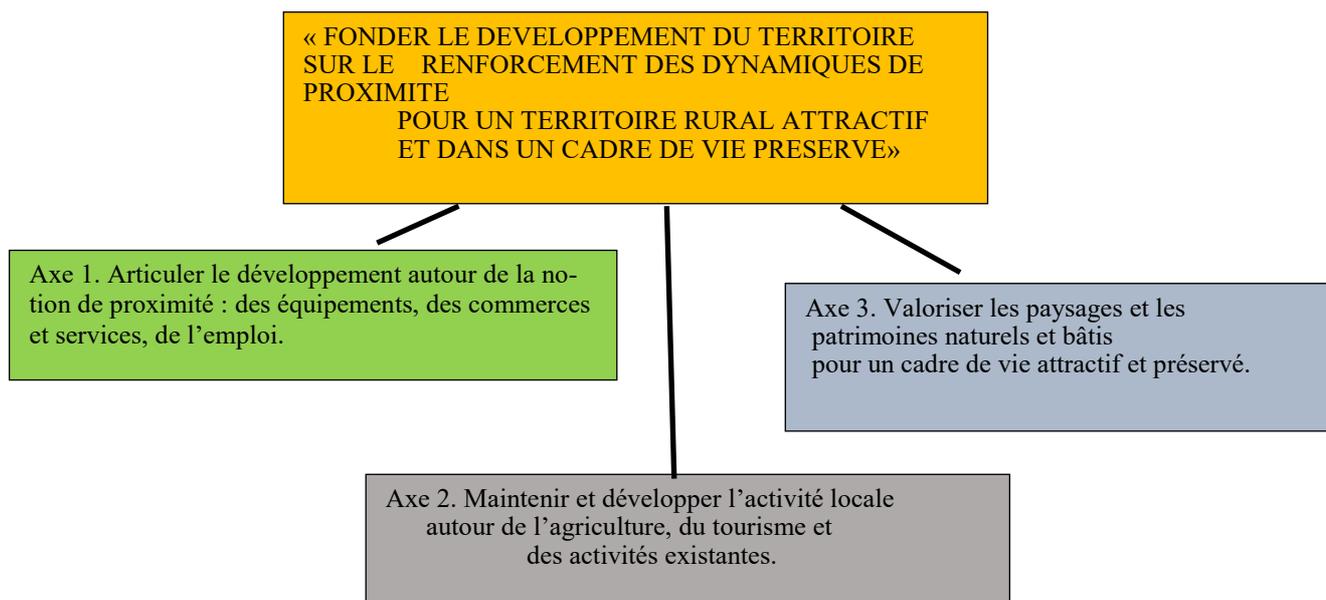
ZOOM SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la « **clef de voûte** » du dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dans le sens où il **définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement** retenues pour le développement futur et durable de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Terres de Bresse.

Ce projet débattu en janvier 2020 repose sur une stratégie fondée sur les atouts du territoire, à savoir :

- ☒ Un réseau de petites villes et bourgs proposant une offre de commerces, services et équipements de proximité qui contribue largement à l'attractivité du territoire et permet d'offrir à la population un confort de vie au quotidien.
- ☒ Une offre d'emploi sur le territoire reposant sur des activités diversifiées.
- ☒ Un territoire rural encore préservé caractéristique de la Bresse.

À partir de là, le projet s'est articulé autour d'une orientation socle, déclinée en 3 axes stratégiques :



LE RÔLE PRIMORDIAL DES COMMUNES ET AUTRES PARTENAIRES

La Communauté de Communes Terres de Bresse travaille étroitement avec les 25 communes qui la composent.

Les missions opérationnelles ont été confiées au bureau d'études l'Atelier du Triangle, accompagné de Mosaïque Environnement et de la Chambre d'Agriculture.

Les Personnes Publiques Associées (État, Région, Département, etc.) sont également sollicitées afin d'émettre des recommandations sur le projet.

LA CONCERTATION, L'EXPRESSION DES CITOYENS

La concertation accompagne l'élaboration du PLUi à chacune de ses étapes. Ainsi, les observations et apports des habitants sont recueillis et pris en compte dans le devenir du territoire.

Habitants, professionnels, représentants d'associations,... tous sont invités à s'exprimer, à travers différents moyens :

- **Le registre de concertation**, ouvert pour recueillir remarques et avis, mis à disposition dans toutes les mairies, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes .

-**Les réunions publiques**, organisées dans différentes communes, à la fin de chaque grande étape de l'étude et pendant toute la procédure d'élaboration du PLUi. Pour connaître la date de la prochaine réunion publique, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes : www.terresdebresse.fr

- **Les courriers**, permettant directement de transmettre ses observations au Président de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante :

*Communauté de Communes Terres de Bresse
Rue de Wachenheim, 71290 Cuisery*

- **L'enquête publique** qui aura lieu en 2022 pendant 1 mois durant lequel le dossier complet de PLUi sera consultable. Un commissaire enquêteur sera présent pour informer le public et prendre note des demandes et remarques éventuelles.



2 Rapports complets de présentation du PLUI sont disponibles sur le site de la Communauté de communes, rubrique Urbanisme.

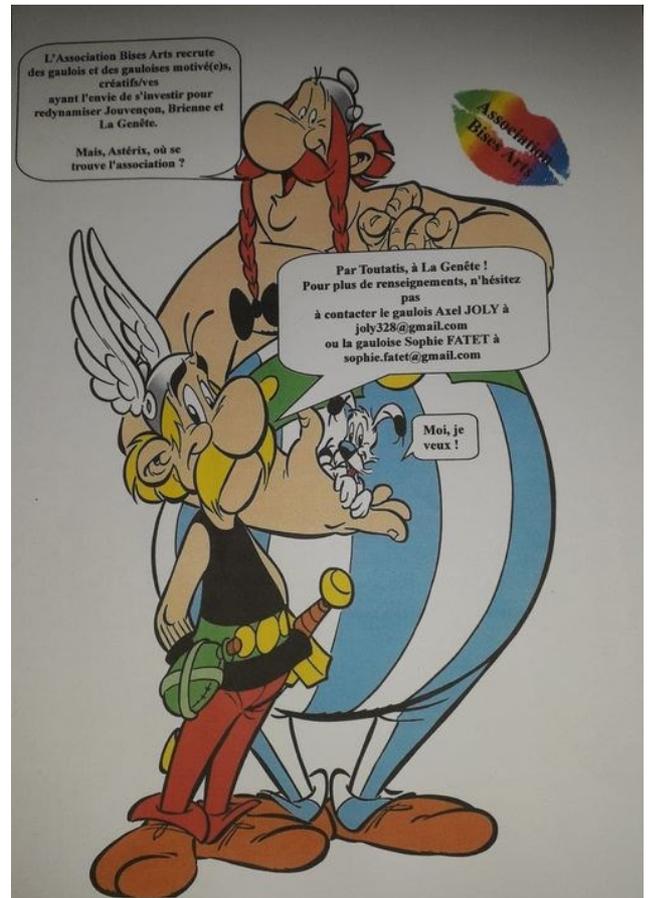
www.terresdebresse.fr

Bises Arts

Une nouvelle association qui concerne les communes de BRIENNE, JOUVENCON et LA GENÈTE est en cours d'élaboration. Cette association, centrée sur le thème de la culture et des loisirs, a pour but de redynamiser la vie de nos campagnes, à l'occasion de quelques événements dans l'année, plus ou moins importants.

L'association "**Bises Arts**" recherche des bénévoles de toutes générations motivé(e)s, séduits par l'idée.

Pour plus de renseignements :
Joly328@gmail.com
Sophie.fatet@gmail.com





Nos pompiers,

Côté caserne,

Cette année a été très compliquée pour tout le monde. Les interventions des pompiers ont baissé au nombre de 28 sur l'année.

02/02/2020	SAP	Chemin des ROSIERS
29/02/2020	OD	Dégagement voie publique LA BOUCHATIERE
01/03/2020	SAP	Route du POUTAT
01/03/2020	OD	Chute d'arbre ligne haute tension chemin du VERNAT
05/03/2020	OD	Feu d'habitation LES TEMPLIERS
09/03/2020	AVP	Route de VEILLY
26/03/2020	OD	Feu de cheminée PIREY
25/04/2020	OD	Feu de ferme LA VILLENEUVE
16/06/2020	SAP	Rue de la TOUR JERUSALEM
15/07/2020	SAP	Résidence des TEMPLIERS
18/07/2020	OD	Destruction d'insectes bâtiment communal
20/07/2020	OD	Destructions d'insectes lotissement des CROISES et des TEMPLIERS
25/07/2020	OD	Destruction d'insectes Domaine des DRUIDES
04/08/2020	OD	Destruction d'insectes route de PIREY
11/08/2020	SAP	Lotissement des CROISES
14/08/2020	SAP	Route de BRIENNE
24/08/2020	SAP	Rue de la Tour JERUSALEM
28/08/2020	SAP	NARFOUX
14/09/2020	OD	Assèchement de cave rue de l'EGLISE
14/09/2020	SAP	Route de VEILLY
15/09/2020	SAP	Route de VARENNES
16/09/2020	OD	Dégagement voie publique PIREY
16/09/2020	OD	Dégagement voie publique PIREY
24/09/2020	SAP	ACR Charrière du MONT
03/10/2020	OD	Dégagement voie publique, route de La CHAPELLE-THECLE
26/10/2020	SAP	Place de la Mairie
07/11/2020	SAP	Chemin du QUART LE BOT
23/12/2020	SAP	Chemin de NARFOUX

OD opérations diverses SAP secours à personne AVP accident voie publique



Rappelons que, pour ce triste évènement du 25 avril 2020, chez Stéphane MEUNIER, Le CPI LA GENETE fut le 1er élément d'intervention!

Les compétences de nos pompiers bénévoles ont été reconnues pour la qualité de leur intervention.



Côté formation et nomination,

- Le Sapeur SIXDENIER Florentin est nommé au grade de 1ère Classe
- Le Sapeur PASSARD Guillaume est nommé au grade de 1ère Classe. Il a reçu son diplôme « Premier Secours niveau 2 »
- Le 1ère Classe FATET Nicolas est nommé au grade de Caporal
- Le 1ère Classe BARBIERE Frédéric est nommé au grade de Caporal
- Le Caporal Chef LE CORRE Brice est nommé au grade de Sergent
- Le Sergent Chef SIXDENIER Olivier est nommé au grade d'Adjudant. Il a reçu l'insigne d'argent de Chef de Corps pour plus de 5 ans d'ancienneté.





Cette année a été marquée par l'achat de 2 nouveaux véhicules: 1 Renault Clio (VL) pour le secours à personne et 1 camion Renault type M210 (Fourgon Pompe Tonne = FPT), beaucoup plus récent et performant. D'une capacité en eau de 3000 litres, il est complètement équipé pour les diverses opérations (feux, dégagement de voie publique, accident de circulation, assèchement et épuisement de locaux...Le CPI LA GENETE remercie Mr le Maire et son Conseil municipal pour leur soutien.



Le Centre est toujours à la recherche de nouvelles recrues! Un nouveau dossier d'inscription est en cours pour Lucas ARMETTA. Bienvenue à lui dans cette nouvelle aventure.



Côté Amicale,

L'Amicale des Pompiers remercie tous les habitants de LA GENETE pour leur compréhension, dans le changement de la distribution de nos calendriers 2021, mis en dépôt au Bar Brocante Epicerie, le BBE. Un grand merci à Stéphane THAON et Mimi.

L'Amicale recherche d'anciennes photos et d'anciens calendriers; merci d'avance.

Toute l'équipe des Sapeurs Pompiers de LA GENETE
Le Chef de Corps, Adjudant Olivier SIXDENIER
Le Président de l'Amicale Nicolas FATET
Vous présentent leurs meilleurs vœux
De bonheur et santé
Pour l'année 2021!



Cérémonie du 11 Novembre

Avec la crise de la COVID-19 et son second confinement, les commémorations du 11 novembre se sont déroulées avec une participation restreinte. Néanmoins, Me Paul PERRAULT, président des Anciens Combattants de LA GENETE, a été honoré de la présence de Mme la Sous-préfète, Pascaline BOULAY .



101 Ans!

Le 12 décembre 2020,
Mme Lucie BERTHILLIER, habitante
de VARENNES, a fêté ses
101 ans . C'est avec un grand plaisir
que Mr le Maire lui offrit quelques
fleurs au nom de tous les genetods .



Comité de Fleurissement

Début décembre, le Comité de Fleurissement rassemblait quelques bénévoles autour de sa présidente, Dominique PASSARD, afin d'installer les décorations de Noël, vers la place de la Mairie.

En cette année particulière, et en raison de leur vétusté les guirlandes lumineuses n'ont pas été installées. Pour décembre 2021, l'équipe municipale vous promet de nouvelles décorations lumineuses, afin d'égayer le cœur des gens dans l'esprit de Noël!

Merci aux particuliers qui ont illuminé leur maison et apporté de la gaieté en ces jours « compliqués ».

A PIREY, sur l'initiative de la petite Salomé (5ans), c'est un sapin « solidaire » qui a été installé.. Toute personne dans le besoin pouvait prendre de la déco. A l'inverse, des donateurs pouvaient déposer boules et guirlandes. Souhaitons que cette belle idée de partage se renouvelle.



CCAS

L'état d'urgence sanitaire n'a pas permis d'offrir le traditionnel repas des cheveux blancs, à nos aînés.

Nos « anciens » se sont vus remettre un colis, dans le respect des gestes barrières. Nous remercions les commerces locaux pour leur participation: GAMMVERT de TOURNUS, BBE LA GENETE, boulanger de LA CHAPELLE THE-CLE et pharmacie LEHRE pour les colis des résidents « EHPAD »

Des layettes ont également été distribuées aux nouveau-nés de l'année.

Les membres du CCAS de LA GENETE, aux côtés de Martine DUPONT, présidente, prêts pour la distribution des colis de Noël.

La Bibliothèque vous attend...

En dépit de la crise sanitaire, Jacqueline et Daniel CASSEVILLE, Annie SCHNEIDER sont présents tous les samedis matins, de 09h30 à 11h30, à la bibliothèque de LA GENETE, pour vous offrir un grand choix de livres et BD. Les gestes barrières y sont scrupuleusement respectés!



Divers

* Un chien en état de divagation est un animal errant. Sa définition est donnée par l'article L211-23 du Code Rural.

Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse, engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque des sanctions pénales.

L'article L211-19-1 du Code Rural précise qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques

Monsieur le Maire vous rappelle qu'à ce titre, **les chiens doivent être tenus en laisse, sur l'espace public de la commune!**



* Nouveaux horaires des déchetteries:

<u>CUISERY</u>	MATIN	APRES-MIDI		<u>ROMENAY</u>	MATIN	APRES-MIDI	
		Hiver	Eté			Hiver	Eté
Mercredi et vendredi		14H-17H	14H-18H	Vendredi	9H-12H		
Mardi-jeudi et samedi	9H-12H	14H-17H	14H-18H	Samedi	9H-12H	14H-17H	14H-18H

Hiver 1/11 au 31/3 Eté 1/4 au 31/10





(septembre à décembre 2020)



Naissances : Noa MALEY le 29 octobre 2020
Louisa BROUK le 23 décembre 2020

Personnes en maison de retraite : Mme Marie FERRAND à ROMENAY
Mme Micheline RAFFIN à ROMENAY
Mme Edith RENARD à ROMENAY
Mme Renée PLOMBY à ROMENAY
Mr Guy LECLERE à ROMENAY
Mr Jean RENAUDIER à CUISERY
Mme Georgette MOINE à BELNAY
Mme Michèle PACCAUD à BELNAY
Mme Raymonde FAVRE à ST GERMAIN DU BOIS
Mme Odette BOUCHARD en famille d'accueil

Décès : Mr Roger THEVENARD, le 6 septembre 2020
Mr Norbert PAUGET, le 24 septembre 2020
Mme Jacqueline LOISY, le 17 novembre 2020
Mr Joseph HORVAT, le 24 décembre 2020



Nous rappelons à tous les nouveaux habitants qu'il est important de venir s'inscrire à la mairie



La rédaction de ce petit journal a le regret de ne pas pouvoir vous communiquer le calendrier des manifestations pour 2021. La crise sanitaire nous interdit de nous projeter avec certitude. Lorsque nous pourrons à nouveau organiser des festivités publiques, nous vous en informerons au plus vite.

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½	Créez votre compte sur www.majdc.fr dès réception d'un mail du Service National
A 17 ans	Vous êtes convoqué(e) à la Journée défense et citoyenneté.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

-  J'ai entre 16 et 25 ans
-  Je m'inscris en quelques clics
-  Je m'informe de A à Z



Pourquoi créer votre compte sur
majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.



Connectez-vous sur





AUGMENTATION DE LA PENALITÉ POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES

Suite à des incivilités croissantes, le Sivom a décidé d'augmenter la pénalité.

Aujourd'hui, **«pour tous déchets qui stationneraient sur la voie publique, sur l'emplacement de collecte sans avoir été triés», la pénalité s'élève à 235€.**

En 6 mois (depuis la fin du confinement jusqu'au 1er novembre), ce sont 60 pénalités qui ont été envoyées.



Depuis le 1er janvier 2020, ce nouveau tri porte ses fruits et ce, malgré le confinement :

- Par rapport à 2019, c'est 25% d'emballages plastiques collectés en plus
- Aujourd'hui, le poids collecté en recyclables est égal au quart du poids collecté de vos poubelles grises.

**BRAVO, GRÂCE À LA MAJORITÉ D'ENTRE VOUS, NOS EFFORTS ONT UN SENS !
CHAQUE DÉCHET A MAINTENANT LE DROIT À UNE SECONDE VIE !**

SPANC DU LOUHANNAIS

**NOUVEAU
LOOK
POUR UN
NOUVEAU
SPANC !**



Dans un contexte exceptionnel, de crises, de sécheresses récurrentes, de bouleversements climatiques, **L'EAU EST UN BIEN RARE, ENSEMBLE PROTEGEONS LA.** Votre assainissement non collectif a un rôle important à jouer et participe à sa protection.



Découvrez Spanky, notre nouveau logo !

Il vous guidera au travers de notre nouveau site internet, vous donnera des conseils d'entretien pour votre installation d'assainissement non collectif et sera là pour vous, en cas de besoin !

VIDANGE DE FOSSE : PENSEZ Y !

Pour éviter que votre fosse ne déborde à Noël, n'oubliez pas de l'entretenir !

Comme votre voiture, celle-ci a besoin d'une vidange régulière.

Depuis le 1er septembre 2020, nous avons un **nouveau partenaire : l'entreprise VALVERT !** Pour bénéficier de nos tarifs préférentiels, vous devez remplir un bon de commande disponible en mairie, sur notre site internet, sur demande par mail ou à l'accueil de votre SPANC.



Suivez notre actualité sur notre compte facebook : [Sivom du louhannais](#) et sur sivom-louhannais.fr

Vos numéros et liens utiles

L'ATELIER DE DAN : Toutes confections textiles et ameublement 06 60 94 55 61
BASSET-LENNOZ Marion : Pépinière des Avettes 06 50 67 78 11
BBE Bar Brocante Epicerie : Stéphane THAON 06 78 26 79 92
COMTET Bernard : Maire 06 13 36 22 24
CORREIA et fils : Fonderie 03 85 40 00 13
ÉCOLE : 03 85 40 16 60
GITES et TOUR (réservations) : Mme AUFRANC 06 89 31 79 72
GRAVALLON Christophe : électricité générale, électroménager 06 72 62 99 56
GREFFET Jérémie : élagueur, paysagiste, créateur 06 49 03 17 19
MAIRIE : 03 85 40 12 47
OJP Automobiles: garage, motoculture 06 36 41 57 26
RAPID'ELEC: Belkacem OUIDIR électricité 06 38 54 20 39
RICHARD Christophe : électricité 03 85 40 11 73
SOMAGIC : barbecues 03 85 32 27 50
SUCHET Yoann: couvreur, charpente, maçonnerie 06 10 28 06 75
SUPERFOS : conditionnements plastiques : 03 85 32 27 55



Tous les mardis matins, pour les SENIORS

TRANSPORT A LA DEMANDE

Une solution pour faciliter vos déplacements.

Réservation une semaine à l'avance,
le mardi matin 06 89 80 26 72

Tarif unique: 4€ aller/retour



Renseignement en Mairie

Ou

www.avantagesjeunes.com



Commune de La Genête

www.lagenete.fr

www.sivos-brienne-lagenete-jouvencon.fr

www.sivom-louhannais.fr

www.terresdebresse.fr

